

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 5 mai 2023

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

**Pouvoir** : LACHAGE Éric à AIME Anne

**Excusés** : CHAUDREL Maurice, COLAS Isabelle

**Secrétaire de séance** : AIME Louise

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Jury criminel : Tirage au sort des jurés pour l'année 2023
2. Modification des rythmes scolaires de l'école André Turcot
3. Tarifs cantine et garderie – année scolaire 2023-2024
4. Participation au transport scolaire du RPI Le Langon-Petosse et du secondaire – année scolaire 2023-2024
5. Création d'un emploi temporaire
6. Budget principal – décision modificative n° 1
7. Demande de subvention

### **ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2023.

### **JURY D'ASSISE : TIRAGE AU SORT DES JURES POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'établir la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2024.

En présence de Monsieur Dominique GATINEAU, Maire d'Auchay-sur-Vendée, sont tirés au sort :

 Commune d'Auchay-sur-Vendée : Adam BOURDEAU né le 05/09/2004

- Commune de Le Langon : Jeannine GANDEMER née MICHELON le 29/10/1938
- Commune de Le Langon : Lydie JOLLY née le 21/02/1996
- Commune d'Auchay-sur-Vendée : Julien POINGT né le 09/05/1979
- Commune de Le Langon : Bernadette TRICHET née BONNAUD le 07/04/1934
- Commune de Le Langon : Frédéric MEHAUT né le 21/10/1968

### **MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE ANDRE TURCOT**

Madame SEILLIER informe qu'il convient de réorganiser le service de restauration scolaire en septembre 2023, en vue notamment de donner plus de temps aux élèves de maternelle pour déjeuner ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Modifie les horaires de la classe de maternelle de l'école André Turcot à Le Langon à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 comme suit :  
8h45 à 11h30 puis 13h00 à 16h15
- Maintien les horaires des classes de primaire de l'école André Turcot à Le Langon à la rentrée scolaire 2023-2024, à savoir :  
8h45 à 12h15 puis 13h45 à 16h15

### **TARIFS CANTINE ET GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame SEILLIER rappelle les tarifs de cantine et de garderie appliqués pour l'année scolaire 2022-2023.

En accord avec la commune de Petosse, elle propose :

- Pour la garderie :  
Une augmentation du quart d'heure à 0,40€
- Pour la cantine :  
De maintenir les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022-2023  
De modifier la règle suivante : Toute absence non avertie 72 heures au préalable ou non justifiée par certificat médical ou administratif sera facturé au tarif en vigueur

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte lesdites propositions.

### **PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI LE LANGON-PETOSSE ET DU SECONDAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide pour l'année scolaire 2023-2024 :

- De maintenir intégralement la prise en charge les frais de transport scolaire supportés par les familles langonnaises pour les élèves scolarisés sur le RPI Le Langon-Petosse.
- De maintenir intégralement la prise en charge de 50% des frais de transport scolaire supportés par les familles langonnaises pour les élèves scolarisés dans les établissements secondaires de Fontenay-le-Comte et de Luçon.

### **CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat aidé a été établi du 30 août 2022 au 29 mai 2023 pour assurer les missions d'ASEM. Au vu des effectifs de l'école maternelle il convient de créer un emploi temporaire pour la période du 30 mai 2023 au 7 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi temporaire
  - ❖ Motif du recours à un agent contractuel : article 1.332-23,1° - accroissement temporaire d'activité
  - ❖ Durée du contrat : du 30 mai 2023 au 7 juillet 2023 inclus
  - ❖ Temps de travail : 7,75 heures par jour d'école
  - ❖ Fonctions : assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants
  - ❖ Niveau de rémunération : Indice majoré 353 + le cas échéant, le régime indemnité

### **BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire informe des différents travaux et acquisitions à venir non prévus au budget primitif (création de prises au café, acquisition d'un nouveau lave-vaisselle à la cantine, panneaux de signalisation)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder aux virements des crédits suivants :

#### Dépenses de Fonctionnement

022- Dépenses imprévues	- 3 800 €
023- Virement à la section d'investissement	+ 3 800 €

#### Recettes d'Investissement

021- Virement de la section de fonctionnement	+ 3 800 €
---	-----------

#### Dépenses d'Investissement

2184-op°10- Mobilier	+ 3 000 €
Acquisition de matériel et mobilier	
2132-op°22- Immeuble de rapport	+ 800 €
Commerces	

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Pour cet objet, Monsieur BAUSMAYER – trésorier du Football Club Langonnais, quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de subvention émanant du Football Club Langonnais. Il rappelle qu'il avait été préalablement décidé de ne pas verser de subvention aux associations langonnaises au titre de l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas verser la subvention demandée par le Football Club Langonnais.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe qu'une contre-visite de la maison située 5 Jules Ferry doit avoir lieu avec les futurs acquéreurs.
- Monsieur le Maire donne connaissance des procès-verbaux des visites de sécurité :
  - Salle polyvalente : avis favorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement
  - Ecole André Turcot. : avis défavorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement. Les élus travaillent à la levée des observations.
- Le jardin des qui bourdonne : réunion publique le 16 mai 2023 à 18h30
- Le prochain conseil municipal est fixé au 22 juin 2023

La séance est levée à 21h30

Le Maire  
Alain BIENVENU



Le Secrétaire  
Louise AIME

